

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

ALLIANZ IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex, certifie que la société :

**ANTEA FRANCE
ZAC DU MOULIN
803 BOULEVARD DUHAMEL DU MONCEAU
45166 OLIVET**

est garantie par un contrat **RESPONSABILITE CIVILE des ENTREPRISES**, sous le n° **57436838**.

Ce contrat, actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées au contrat, notamment les spécialités techniques :

Science de la terre, de l'air, de l'eau, connaissance des sols et toutes applications qui en découlent :

- Energie, géologie, géothermie, géotechnique, hydrologie, etc,
- Extraction, transformation, enrichissement, négoce de tous matériaux, notamment de minerais,
- Cartographie, aménagement et environnement, désamiantage,
- Forage, sondage, puits,
- Investissement, gestion, prestation de services, et toutes autres activités passées, présentes et futures,
- Conception, fabrication, vente, réparation ou entretien de tout matériel, avec conseil et préconisation,
- Etudes et travaux relatifs au plomb : diagnostic, maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux.
- Diagnostic réglementaire de déconstruction des bâtiments
- Études et conseils en environnement, y compris les activités relatives aux sites et sols pollués

La garantie s'exerce à concurrence des montants indiqués ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON (hors atteinte à l'environnement)

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 2.500.000 € par sinistre

Dont :

- dommages aux préposés de l'assuré : 2.500.000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON ET/OU PROFESSIONNELLE (hors atteinte à l'environnement)

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 2.500.000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 2.500.000 € par année d'assurance.

- responsabilité civile du fait des études et/ou travaux relatifs à l'amiante et notamment de désamiantage: 2.290.000 € par sinistre

La présente attestation est valable du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le présent document, établi par Allianz, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances.....).

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 18.06.2024

Pour la compagnie

